



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

Foire aux questions

NAV CANADA s'efforce de moderniser le mode de publication des suppléments de la publication d'information aéronautique (AIP) et des circulaires d'information aéronautique (AIC) afin d'en accroître l'efficacité.

La foire aux questions qui suit aidera les personnes qui participent aux opérations aériennes à comprendre l'importance de la consultation des suppléments de l'AIP et des AIC, et elle décrit les changements à venir.

Supplément de l'AIP et AIC – Questions générales

Qu'est-ce qu'une AIP?

Les publications d'information aéronautique (AIP) contiennent des renseignements aéronautiques de longue durée essentiels à la navigation aérienne. Au Canada, elles comprennent le Supplément de vol (CFS), le Manuel des espaces aériens désignés (DAH), le Canada Air Pilot (CAP) et les cartes.

Qu'est-ce qu'un supplément de l'AIP?

Un supplément de l'AIP est un document qui contient des modifications ou des mises à jour temporaires des renseignements fournis dans la publication d'information aéronautique (AIP). Il peut s'agir de fermetures temporaires ou encore de modifications apportées aux restrictions de l'espace aérien, aux installations aéroportuaires ou aux aides à la navigation.

Qu'est-ce qu'une AIC?

La circulaire d'information aéronautique (AIC) est un avis contenant des renseignements importants sur les règles, les règlements, les procédures et toute autre information aéronautique que les pilotes et le personnel aéronautique doivent connaître pour exploiter un aéronef en toute sécurité dans un espace aérien donné. Contrairement aux suppléments de l'AIP, qui contiennent des modifications ou des mises à jour temporaires de l'AIP, les AIC fournissent des renseignements généraux qui ne sont pas nécessairement liés à l'AIP.

Les AIC servent généralement à diffuser des renseignements qui ne sont pas urgents ou dont le moment de diffusion n'est pas crucial, mais qu'il est néanmoins important de connaître. Il peut s'agir de renseignements sur des changements de procédure ou de réglementation relatifs à l'espace aérien, ou d'autres renseignements liés à l'aviation.

Quand les suppléments de l'AIP et de l'AIC sont-ils utilisés?

Lors de la préparation d'un vol, il est important que les pilotes et le personnel aéronautique examinent l'AIP et tout supplément de l'AIP applicable afin de s'assurer qu'ils disposent de renseignements exacts et à jour sur l'espace aérien qu'ils vont emprunter. L'omission de le faire peut entraîner la violation de règles de l'espace aérien ou la survenance de conditions d'exploitation dangereuses.

L'utilisation des suppléments de l'AIP et de l'AIC est régie par des normes internationales établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui fournit des orientations sur leur contenu et leur structure, ainsi que sur les procédures applicables à leur diffusion et à leur distribution.

Combien de temps avant la date d'entrée en vigueur les suppléments de l'AIP et de l'AIC seront-ils publiés?

Pourvu que l'information soit soumise à NAV CANADA en temps opportun, les suppléments de l'AIP et de l'AIC peuvent être publiés bien avant leur date d'entrée en vigueur, jusqu'à six mois ou plus.

Qu'est-ce qu'un NOTAM déclencheur et en quoi diffère-t-il d'un NOTAM?

Les NOTAM sont de brefs avis textuels qui contiennent des renseignements temporaires ayant une incidence considérable sur la navigation aérienne. Ils servent principalement à transmettre des renseignements simples mais importants aux pilotes et au personnel aéronautique. Le NOTAM déclencheur informe les utilisateurs de l'existence d'un supplément de l'AIP.

NAV CANADA mettra en œuvre les NOTAM déclencheurs par étapes. Au cours de la première phase de la transition, un NOTAM déclencheur restera dans le système tant que le supplément de l'AIP sera actif.

Pendant la deuxième phase de la transition, la période de validité du NOTAM déclencheur commencera à la date d'entrée en vigueur du supplément de l'AIP et se terminera au plus 14 jours après la date de début.

Pourquoi ne puis-je pas consulter seulement les NOTAM?

En raison de leurs limites textuelles, les NOTAM ne peuvent pas toujours fournir un portrait complet et détaillé de l'espace aérien ou des opérations aéroportuaires. Les suppléments de l'AIP peuvent comprendre des renseignements plus détaillés et plus complets, y compris des graphiques, qui permettent de comprendre clairement la situation.

Bref, le supplément de l'AIP et le NOTAM sont tous deux des sources importantes de renseignements pour les pilotes et le personnel aéronautique, et il importe d'examiner les deux.

Où puis-je trouver les suppléments de l'AIP et l'AIC?

Les suppléments de l'AIP et l'AIC sont accessibles par divers canaux :

- Site Web de NAV CANADA : www.navcanada.ca
- Site Web de la météorologie à l'aviation de NAV CANADA : flightplanning.navcanada.ca
- Site Web des Services de planification de vol en collaboration de NAV CANADA : plan.navcanada.ca

- Diverses applications des organisateurs électroniques de poste de pilotage (OEPP)

Supplément de l'AIP et AIC – Questions sur la modernisation

Qu'est-ce qui change et pourquoi?

Le projet de modernisation des suppléments de l'AIP et de l'AIC apporte les modifications suivantes :

- **Fréquence des mises à jour.** Pour que les changements d'information soient transmis en temps opportun, les suppléments de l'AIP seront mis à jour sur le site Web tous les 14 jours au lieu de tous les 28 jours. L'information sera accessible plus tôt avant la date d'entrée en vigueur si elle est soumise suffisamment à l'avance à NAV CANADA. Une liste des dates de publication sera disponible sur le site de NAV CANADA.
- **Mises à jour du site Web.** Aux fins d'amélioration de l'expérience globale des utilisateurs qui consultent les suppléments de l'AIP, le site Web fera l'objet de diverses mises à jour, y compris des améliorations de la fonction de recherche. La vue compilée des suppléments de l'AIP sera abandonnée au profit de téléchargements flexibles.
- **Normalisation.** Aux fins du maintien de la cohérence et de l'amélioration de l'utilité, le contenu, la mise en page et les graphiques de tous les suppléments de l'AIP seront normalisés. Un modèle amélioré de supplément de l'AIP pour les projets de construction à un aéroport est maintenant disponible. Il présente l'information dans un format standard en ordre chronologique, ainsi que des représentations graphiques des fermetures, ce qui rend le tout intuitif et permet de trouver les renseignements rapidement.
- **Support visuel pour la conscience situationnelle.** Afin d'atténuer les risques liés à des fermetures ou à des changements complexes qui pourraient facilement être mal compris dans un NOTAM, les suppléments de l'AIP liés aux travaux incluront des graphiques offrant une représentation visuelle claire de la situation. Un supplément de l'AIP peut même contenir des liens menant à des fichiers .kmz.
- **Mise en œuvre des NOTAM déclencheurs.** Des NOTAM déclencheurs serviront à informer les utilisateurs de l'existence de suppléments de l'AIP.

Quand ces changements entreront-ils en vigueur?

Les modèles normalisés, y compris l'ajout de graphiques, ont été achevés et sont maintenant utilisés dans la production des suppléments de l'AIP. Les changements touchant la fréquence de publication, les mises à jour des sites Web et la mise en œuvre des NOTAM déclencheurs sont prévus pour novembre 2023.

Lorsque ces changements seront bien établis, nous passerons aux NOTAM déclencheurs de 14 jours, ce qui devrait commencer à la fin de 2024.

En quoi consiste l'approche à deux phases pour le passage aux NOTAM déclencheurs?

La phase 1 est une période de transition temporaire permettant aux pilotes et au personnel aéronautique de s'habituer à vérifier les suppléments de l'AIP dans le cadre de leur processus de planification de vol. Au cours de cette phase, les suppléments de l'AIP seront accompagnés d'un NOTAM qui servira d'alerte concernant la nouvelle publication. Pendant cette phase, les NOTAM renvoyant aux suppléments de l'AIP resteront dans le système tant que les suppléments de l'AIP seront publiés.

Au cours de la phase 2, des NOTAM déclencheurs serviront à informer les pilotes et le personnel aéronautique de l'existence d'un nouveau supplément de l'AIP. La période de validité des NOTAM déclencheurs commencera à la date d'entrée en vigueur des suppléments de l'AIP et se terminera au maximum 14 jours après la date de début. Pendant cette phase, les NOTAM déclencheurs ne resteront pas nécessairement actifs pendant toute la durée des suppléments de l'AIP.